



En mars 2007, la coopérative d'activité ARCOOP a été créée. Celle-ci a pour objectif de permettre à des « entrepreneurs-salariés » de créer leur activité sous couvert du cadre juridique, économique et social de la coopérative.

Son objectif est de créer et de pérenniser des emplois en proposant un statut d'entrepreneur salarié.

Il n'y a donc pas création d'entreprise mais création d'une activité nouvelle dans le cadre juridique de la coopérative existante.

L'entrepreneur est responsable de la mise en œuvre et du développement de sa propre activité, et bénéficie du soutien de la coopérative pour cela. La coopérative réalise les obligations comptables, administratives et sociales.

Les projets de coopératives demeurent encore expérimentaux, seules 14 existent en Rhône-Alpes.

Le parcours de l'entrepreneur :

- Phase de test, à travers un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), qui permet de démarrer une activité tout en maintenant son statut antérieur (demandeur d'emploi indemnisé, allocataire RMI...). Phase non-obligatoire.
- 1<sup>ère</sup> étape salariée : signature d'un contrat de travail
- 2<sup>ème</sup> étape salariée ou sortie de coopérative : possibilité de devenir associé au sein de la coopérative ou de créer sa propre entreprise.

Depuis le démarrage de la coopérative ARCOOP :

- 53 personnes ont été reçues en entretiens individuels
- 6 réunions d'information collective ont été organisées
- 11 « entrepreneurs-salariés » ont créé leurs activités (conseil en énergies renouvelables, en production de semences bio, infographe, nettoyage spécialisé, confection de chapeaux...)
- Au 30/11/2007, 6 projets sont en cours d'accompagnement pour intégrer la coopérative.

Outils d'accompagnement proposés par ARCOOP :

- Questionnaire d'auto-évaluation de compétences d'entrepreneur (produire, vendre, gérer, administrer, veiller).
- Classeur de l'entrepreneur, avec des fiches techniques portant sur les règles de gestion, d'administration d'une activité.
- Entretiens individualisés